



Compte rendu du Conseil de Faculté
Séance du 27 novembre 2023

	Présent	Représenté par	Absent/Excusé
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Personnalités extérieures			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante			X
Mme Evelyne MERCHEZ		M. Jacques LECOMPTE	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		M. Vincent DUPONT	
Représentant.e du Conseil régional			X
Monsieur le Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		M. Jacques LECOMPTE	
M. Alain CADET			X
M. Marc BARONNET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		M. Perry MAURY	
Mme Delphine LECAILLE			X
Enseignant-e-s collègè A			
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
M. Denis VOINOT			X
Mme Johanne SAISON		M. Aymeric POTTEAU	
M. Christian BEN LAKHDAR		M. Vincent DUPONT	
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
Mme Carole BACHELOT	X		
Enseignant-e-s collègè B			
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Frédérique LE DOUJET			X
M. Vincent DUPONT	X		

M. Perry MAURY	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
M. Tristan HAUTE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
M. Barnaby PELL		Mme Anne-Cécile DOUILLET	
Collège BIATSS			
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Mme Aline DHERBET			X
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant M. Clément WEPPE)			X
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Mme Illona VERMEERSCH)			X
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)			X
M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ)			X
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)			X
M. Christian MALENGELE			X
Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY)		M. Louis BOUCLY	
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)		Mme Mélanie PINTE	
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jeanne DAVAINE)	X		
Mme Lucie MEGNIEN (Suppléant : M. Enzo EVRARD)	X	Mme Mélanie PINTE	

Informations

Après lecture des procurations, M. le Doyen fait part du décès de M. Armand-Denis Schor, ancien professeur de sciences économiques dans notre Faculté. Une notice est en cours de rédaction. M. Dupont se charge d'y apporter ses éléments, rappelant au passage qu'il était un collègue très apprécié de toutes et tous.

Sur l'actualisation de la liste des membres du Conseil de Faculté :

M. Tristan Haute remplace M. Lény Patinaux, recruté sur une Chaire Professeur Junior à Limoges.

Sur les comptes rendus des Conseils de Faculté :

Le compte rendu du Conseil de Faculté du 6 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Sur la nouvelle application de gestion des salles :

Le logiciel Celcat sera remplacé par l'application ADE à partir de janvier 2024. Ce nouvel outil permettra, à la différence de Celcat, de visualiser les salles disponibles. En outre, l'emploi du temps apparaîtra pour les étudiants. M. le Doyen ajoute que le campus Moulins disposera d'un ADE spécifique puisque la pause entre chaque cours est de 10 minutes, contre 15 pour les autres sites.

La question de la rationalisation des salles reste au cœur de ce projet car M. le Doyen souhaite qu'ADE intègre l'ensemble des salles du campus, y compris des salles telles que l'amphithéâtre Cassin et les salles des laboratoires et instituts. Chacun garderait les droits sur ses propres salles, mais chacun aurait aussi une visibilité sur la disponibilité potentielle de toutes les salles du Campus.

Sur la procédure d'autoévaluation des formations :

M. le Doyen a reçu un document de la Direction de l'ingénierie de la formation détaillant le nombre d'heures utilisé dans les formations. Il regrette la différence entre ces chiffres et les calculs qu'il a lui-même effectués. Parfois pour des raisons difficiles à comprendre. Parfois, parce que le coût de certains enseignements mutualisés sont totalement imputés à une formation au lieu d'être répartis entre toutes les formations concernées au prorata de leur nombre d'étudiants.

Il suggère que, dans le cadre de la future accréditation, différents indicateurs soient examinés, notamment le H sur E (coût de la formation par étudiant), l'attractivité, l'insertion professionnelle, le nombre d'enseignants-chercheurs par formation, les taux de réussite, l'existence de conseils de perfectionnement, etc. L'autoévaluation et l'architecture générale de l'offre de formation doivent parvenir à l'Hcéres avant juin 2024.

Sur les questions de formation

Sur la convention entre l'Institut d'études judiciaires (l'IEJ), l'Université de Lille et l'Institut de science politique de Lille (IEP) :

M. Louis de Carbonnières, professeur de droit, annonce la concrétisation de cette convention qui vise à préparer les étudiants au concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM). La première promotion sera composée d'une vingtaine d'étudiants.

M. de Carbonnières mentionne aussi que cette nouvelle convention se caractérise par une mutualisation des moyens entre les sites, notamment concernant les services des enseignants. La signature intervient après des années de tentatives infructueuses de partenariat par les différentes parties. Elle devrait permettre que les étudiants de la Faculté qui souhaitent préparer l'ENM le fassent dans cette préparation plutôt que de rejoindre d'autres établissements. L'autre avantage de cette convention réside dans les frais d'inscription : les tarifs pour les étudiants de la Faculté sont ceux appliqués à l'IEJ, sans supplément.

- ➔ La convention entre l'IEJ, l'Université et Sciences Po Lille est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté

Sur un projet d'ouverture de formation à l'apprentissage :

Mme Violaine Sander, responsable administrative des masters, indique que d'autres formations ont émis le souhait d'ouverture à l'apprentissage. Ont déjà été approuvées les intentions d'ouverture pour :

- Les deux parcours de Droit social ;
- Master 2 Immobilier Construction Environnement Urbanisme.

Pour ce dernier, Mme Sander note une augmentation des contrats professionnels.

- ➔ Le projet d'ouverture de formation à l'apprentissage est approuvé à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Sur les modalités d'entrée en Master :

Mme Sander soumet les demandes de changement de capacités d'accueil limitées (CAL) :

- Master Administration Economique et Sociale : demande d'augmentation de la CAL (parcours DERH, notamment en première année avec 45 places au lieu de 40 actuellement) ;
- Master Droit international et Droit européen : demande de baisse de 2 places ;
- Master Histoire du Droit : demande de réduction de 20 places, soit 40 étudiants au total.

M. le Doyen indique que le Président de l'Université a demandé au Rectorat que l'Etat donne 30% de fonds supplémentaires pour assurer les enseignements en licence au regard des moyens accordés par l'Etat à l'Université de Lille qui sont, au regard du nombre d'étudiants, 30% moindre que dans des Universités équivalentes. A défaut, le président souhaiterait qu'on diminue le nombre d'étudiants de l'Université dans la même proportion.

Mme Sander propose au Conseil de fixer les dates d'admission pour les Master 2. Les accès dérogatoires ayant diminué, il est proposé une campagne unique de deux semaines.

- ➔ Les modalités d'entrée en Master sont approuvées à l'unanimité par le Conseil de Faculté (vote des modalités du tableau avec l'accord du Conseil de Faculté de demander aux responsables du Master Histoire du Droit de passer la CAL à 30, plutôt que 40).

Sur une convention entre la Cour Administrative d'Appel de Douai et la Faculté :

M. le Doyen rappelle l'importance des liens avec la juridiction. La Convention proposée émane de la CAA et est conforme à celle que la CAA a signée avec la Faculté de droit de Douai. Après lecture par le service juridique, les points sur la protection des données et les sanctions disciplinaires ont été modifiés.

Mme Sander pose la question des stagiaires qui entreront dans ce nouveau cadre. M. Toulemonde répond que la sélection relève de la Faculté. Ce sont les responsables pédagogiques des Masters concernés qui procéderont à la sélection des candidats.

- ➔ La convention entre la Cour Administrative d'Appel de Douai et la Faculté est approuvée à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Sur les questions institutionnelles

Sur les statuts révisés :

Le texte amendé a été transmis à la Commission des statuts. M. le Doyen n'a pas répondu favorablement à l'invitation pour y participer, de même que d'autres composantes. Le statut est toujours en attente d'un avis. M. le Doyen a fourni des éléments de langage à Mme Anne-Valérie Chris-Fabre, directrice générale des services, afin qu'elle puisse apporter réponse aux éventuelles interrogations de la Commission des statuts.

M. le Doyen prévient qu'en relisant les statuts de l'EPE, il a constaté que, dans des paragraphes qui ne concernaient pas directement les composantes, il est spécifié que les listes de candidats dans les élections au conseils de composantes soient complètes et paritaires pour tous les collèges. Cette règle contraignante découle directement du statut de l'EPE et non du Code de l'éducation. M. le Doyen incite

les collègues à accepter de se présenter -même s'ils ne souhaitent pas être élus- afin de permettre qu'il y ait pluralité de listes, et ce dans un souci de représentation et d'équilibre démocratiques.

Sur les questions étudiantes

Sur des subventions aux associations étudiantes :

Mme Nathalie Ethuin, assesseure vie étudiante, présente l'ensemble des demandes de subventions des associations étudiantes :

- Le Master 2 Droit de la mer et risques maritimes, pour un voyage à Hambourg avec des collégiens de Nieppe ;
- L'association Mundus, pour un séjour à Londres, pour participer à une simulation de négociation des Nations Unies, en février 2024 ;
- La Clinique Juridique de Lille, pour un voyage à Bruxelles, dans le cadre du Concours Charles Rousseau (concours de procès simulé de droit international) en mai 2024 ;
- Le club de débat « Réveille-toi Lille » qui présente un budget en cas de sélection à la finale du concours annuel d'éloquence de la Fédération Francophone de Débat ;
- Un projet de gala de fin d'année pour les étudiants du Master 2 de Droit social. Cette demande vise à financer la location de la salle.

M. Toulemonde émet une réserve pour ce dernier projet, s'interrogeant sur les sommes à investir dans chacun des masters. En revanche, il souligne la cohérence pédagogique des autres projets qui participent à la renommée de la Faculté. Après divers échanges, il est décidé d'abandonner toute contribution financière de la Faculté pour le gala.

M. le Doyen fait remarquer que les demandes de projets parviennent en début d'année universitaire, donc trop tardivement pour que le financement sur le budget de l'année N soit envisagé et qu'il convient d'anticiper la mise en place desdits projets autant que possible afin d'éviter les versements des subventions sur les dépenses de l'année N+1.

→ Les demandes de subvention aux associations étudiantes sont approuvées à l'unanimité selon la répartition suivante (en euros) :

Droit de la mer	2070
Clinique Juridique	1660
Révolte toi Lille	2120
Mundus	4150